

Camarades, cette année est une année **bissexile**, Elle compte donc une **journée supplémentaire de travail** pour les salariés de notre pays (et des autres), qui ne sera **pas rétribuée** car les salaires sont annualisés dans la plupart des contrats.

Nous refusons de travailler plus sans gagner plus, ce qui est contraire aux promesses que l'on nous a faites. Le mercredi 29 février, jour supplémentaire de l'année 2012, doit être déclaré **férié**. Le gouvernement Raffarin nous a démontré, par sa tentative maladroite de 2003, que le calendrier des jours fériés n'était pas immuable. Si l'on peut supprimer une date de la liste, on peut aussi bien en ajouter une.

Retrouvons l'esprit de 1989, où la République Française avait établi que le bissexe porterait le nom de « **jour de la révolution** » et serait célébrée comme fête nationale, chômée évidemment, en signant massivement la pétition du Mouvement de libération du 29/02, et en manifestant bruyamment pour notre revendication !

**rejoignez
le ML2902 !
www.29-fevrier.org**

